

Communiqué de presse

Grenoble, le 10 juin 2016

## Réunion d'information des CFE

**Le Centre de formalités des entreprises (CFE) est la porte d'entrée, tout au long de la vie des entreprises, pour les formalités de création, modification, ou radiation. Le CFE de la CCI est compétent pour les entreprises commerciales ; le CFE de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est compétent pour les activités artisanales.**

L'actualité liée aux formalités d'entreprises est évolutive.

C'est pourquoi la CCI de Grenoble et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère proposent aux mandataires qui réalisent des formalités pour le compte de leurs entreprises clientes de faire le point sur les questions auxquelles ils sont le plus souvent confrontés,

**le lundi 27 juin 2016**

**de 13h à 14h30**

**à la CCI de Grenoble, Place André Malraux**

Cette réunion, qui se veut un moment d'échanges convivial, est gratuite. Elle sera co-animée par Nicolas ALUSSI (CFE de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère) et Béatrice VALFORT (CFE de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble). L'inscription est obligatoire sur [www.grenoble.cci.fr](http://www.grenoble.cci.fr).

### **Seront abordés en particulier les points suivants :**

- le **traitement des dossiers** y compris ceux reçus du Greffe (Article R123-5 modifié par le décret 2010-210 du 1er mars 2010) ainsi que le traitement des dossiers ACCRE,
- les **activités réglementées relevant de l'artisanat** (CMA Isère),
- la **vente à emporter** (Article 25 du décret 2010-210 du 1er mars 2010),
- les **obligations des professions immobilières**,
- la **modification attendue de certains formulaires Cerfa**,
- l'**organisation des accueils** de la CMA Isère et de la CCI de Grenoble.

### **Contact presse :**

**Monique SAINT-PIERRE – 04 76 28 27 15 - [monique.saint-pierre@grenoble.cci.fr](mailto:monique.saint-pierre@grenoble.cci.fr) - Suivez-moi sur twitter : @PressCCI**

CCI GRENOBLE, 1 place André-Malraux - CS 90297 - 38016 Grenoble Cedex 1 - France -

[www.grenoble.cci.fr](http://www.grenoble.cci.fr)

### Missions du CFE

Le Centre de formalités des entreprises :

- réceptionne, vérifie la déclaration et en examine la recevabilité et la complétude,
- informe de l'état du dossier,
- adresse le récépissé de dépôt,
- transmet le dossier aux organismes concernés.

Lors d'un rendez-vous, le CFE :

- effectue un diagnostic du dossier de façon personnalisée (optimisation des formalités à réaliser),
- examine la conformité des pièces et contrôle la cohérence des informations déclarées,
- assure un suivi en cas de difficulté.

Il reste l'interlocuteur privilégié pour le suivi de la formalité.

### Contacts :

CCI de Grenoble : Béatrice VALFORT - Tél. 04 76 28 28 28 [cfe@grenoble.cci.fr](mailto:cfe@grenoble.cci.fr)

CMA Isère : Nicolas ALUSSI

### **Contact presse :**

**Monique SAINT-PIERRE – 04 76 28 27 15 - [monique.saint-pierre@grenoble.cci.fr](mailto:monique.saint-pierre@grenoble.cci.fr)- Suivez-moi sur twitter : @PressCCI**

CCI GRENOBLE, 1 place André-Malraux - CS 90297 - 38016 Grenoble Cedex 1 - France -

[www.grenoble.cci.fr](http://www.grenoble.cci.fr)